



Procès-verbal
Le mardi, 9 mai 2000 - n° 104

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture qui a tenu des consultations particulières dans le cadre du mandat de surveillance d'organismes sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Ce rapport contient des recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour ce débat restreint : cinq minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au delà de 12 heures.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 12 h 07, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

9 mai 2000

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Landry, vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, fait une déclaration concernant la contribution des automobilistes au transport en commun.

M. Bordeleau (Acadie) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Présentation de projets de loi

M. Landry, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 125 Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq.

La motion est adoptée.

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 119 Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec.

La motion est adoptée.

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 109 Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse.

9 mai 2000

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 121 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Dumont (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 192 Loi sur l'initiative populaire.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Chevette, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de la Société de l'assurance automobile du Québec et celui portant sur le contrôle du transport routier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999.

(Dépôt n° 1087-20000509)

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport sur le fonctionnement des comités de révision 1994-1999.

(Dépôt n° 1088-20000509)

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

9 mai 2000

Le Plan triennal 2000-2003 de Télé-Québec.

(Dépôt n° 1089-20000509)

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Famille et de l'Enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1090-20000509)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose :

Les rapports des commissions permanentes qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2000-2001 :

- Le rapport de la Commission des institutions;
(Dépôt n° 1091-20000509)
- Le rapport de la Commission des finances publiques;
(Dépôt n° 1092-20000509)
- Le rapport de la Commission des affaires sociales;
(Dépôt n° 1093-20000509)
- Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;
(Dépôt n° 1094-20000509)
- Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation;
(Dépôt n° 1095-20000509)
- Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;
(Dépôt n° 1096-20000509)
- Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement;
(Dépôt n° 1097-20000509)
- Le rapport de la Commission de l'éducation;
(Dépôt n° 1098-20000509)
- Le rapport de la Commission de la culture.
(Dépôt n° 1099-20000509)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le mois de la fibrose kystique.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi sur l'administration financière;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi sur la police;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

M. Pinard, vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport d'activité 1998-1999. La commission se réunira de plus afin de procéder à l'audition dudit vérificateur et à la vérification de ses engagements financiers contenus dans les listes d'avril 1999 à mars 2000.

9 mai 2000

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 107, Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

À 16 h 49, M. Bissonnet, vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 01, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Charest, chef de l'opposition officielle, à M. Landry, ministre des Finances, concernant l'écart fiscal inacceptable entre le Québec et l'Ontario;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Maciocia (Viger) à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les 65 personnes qui attendent depuis 390 jours sur la liste d'attente du CLSC de St-Léonard;

À la fin de sa réplique, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Maciocia (Viger) dépose :

9 mai 2000

Copie d'une lettre, en date du 8 mai 2000, qu'il a reçue de M. Mario Discepola, président du conseil d'administration du CLSC Saint-Léonard, concernant la situation difficile qui prévaut sur son territoire en regard des services médicaux.
(Dépôt n° 1100-20000509)

Copie d'une lettre, en date du 8 mai 2000, qu'il a reçue de M. Mario Discepola, président du conseil d'administration du CLSC Saint-Léonard, concernant les budgets de développements en services à domicile consentis pour 2000-2001.
(Dépôt n° 1101-20000509)

— le troisième débat, sur une question adressée par M. Bordeleau (Acadie) à M. Chevette, ministre des Transports, concernant l'incurie du gouvernement péquiste dans le dossier des cours de conduite pour les motocyclistes.

À 18 h 40, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 mai 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU